

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles
IC

DECISION DU MAIRE N° 2024/149

Objet : Demande de Dotation Politique de la Ville - Construction du Groupe scolaire Maurice Bonnard

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, modifiée par délibération du 3 février 2023,

CONSIDERANT la possibilité de pouvoir bénéficier de subvention de l'état et plus particulièrement de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2024,

CONSIDERANT la volonté de la commune de réaliser des travaux de construction du Groupe scolaire Maurice Bonnard,

CONSIDERANT le coût de cette opération s'élevant à la somme globale de 15 384 147.64€ HT,

DECIDE

Article 1 – De solliciter la participation de l'état dans le cadre de la Dotation de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2024, pour le programme des travaux de construction du Groupe Scolaire Maurice Bonnard.

Article 2 - Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le
Le Maire,
Jean-Louis Marsac



25/04/2024
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée
Djida DJALLAL LUTACH